

VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**
(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

18/01/2023

Date d'affichage

31/01/2023

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 janvier 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT QUATRE JANVIER, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de JANVIER.

Etaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Maud BEAUQUIER, Emilie GOGAND, Soazig BONFILS, Florian CORDIER, Camille LIARD.

Procurations données (3) :

Frédéric SERGENT donne pouvoir à Sébastien FERNIOT
Thomas VIGREUX donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF
Sandra BOUHESANE donne pouvoir à Laure THIEBAUT

Absents (5) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Emmanuelle WISSANG-GIRARD
Christelle LAMBERT
Charline BARDEY

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° A07/2023

Objet : Plan de financement aménagement sécuritaire du groupe scolaire de Mi-Cour

Du fait des changements de chiffrage des travaux de sécurisation du groupe scolaire, le plan de financement des aménagements sécuritaires du groupe scolaire Mi-Cour a été revu par le maître d'œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le plan de financement suivant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

	SECTEURS D'AMENAGEMENT	Total H.T.
1	TRANCHE FERME N°01 : RD50	372 554,00 €
2	TRANCHE OPTIONNELLE N°01 : AV. BUTTERLIN - Section 1	151 118,00 €
3	TRANCHE OPTIONNELLE N°02 : ACCES PIETONS HAUT	53 180,00 €
4	TRANCHE OPTIONNELLE N°03 : AV. BUTTERLIN - Section 2	74 622,50 €
	TOTAL GENERAL TOUTES TRANCHES	651 474,50 €
5	MAITRISE D'ŒUVRE (avec Avenant N°01)	31 899,00 €
	TOTAL GENERAL AVEC MOE	683 373,50 €

DEPENSES	MONTANT HT PREVISIONNEL	RECETTES	MONTANT HT PREVISIONNEL
Maitrise d'œuvre	31 899 €	Amende de police (30% de l'assiette éligible de 100 000 €)	30 000 €
		OPSA (100% de la couche de roulement de la RD)	59 425 €
		C@P 25 (Département) (20% de 623 948 € (dépendances totales moins assiette OPSA))	124 790 €
Travaux	651 474 €	DETR (25% de 450 450 € ; cf. tableau ci-dessous) (Voirie communale et aménagement de village)	112 612 €
		FEDER RURAL / LEADER (32.17%)	219 871 €
		Autofinancement (20%)	136 675 €
Total	683 373 €	Total	683 373 €

NOTA : Dépenses éligibles DETR	
Travaux sur voiries communales	450 450 €
Mise en sécurité des piétons (toutes voiries)	
Signalisation horizontale et verticale	
Voies douces quotidiennes	
Création et rénovation des réseaux d'eau pluviales	
Bandes podotactiles	
Etudes et MOE au prorata des dépenses éligibles	

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY